DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE

MONTPEYROUX

L'ECHO DE MONTPEYROUX

MEILLEURS VOEUX 2018

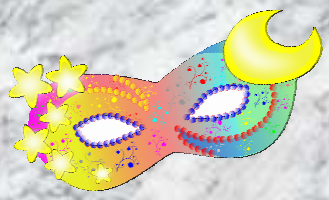

BULLETIN MUNICIPAL N° 133 FEVRIER 2018 700 EXEMPLAIRES

COMMUNE DE MONTPEYROUX

MAIRIE : 6, rue de la Dysse

Tél : 04.67.96.61.07

Fax : 04.67.96.69.25

EMAIL : contact@montpeyroux34.com

SITE INTERNET : www.montpeyroux34.com

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE : P 3

CONSEILS MUNICIPAUX P 34 à 12

INFOS : P 13 à 21

RADIO MONTPEYROUX : P 22 à 23

ASSOCIATIONS P 24 à31

MOANGI P 32

ETAT CIVIL

MARIAGES

BLANCHARD Maryne et BRONGNIART Renaud

MENDEZ Hurtado Diana et CORLAY Julien

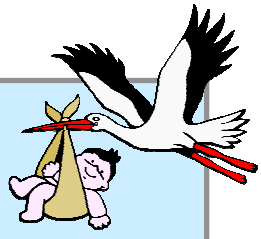

NAISSANCES

LILOU de MANZANO Alison et LEHUEDE Yvain

NOAM et **TIMEO** de LOCHU Gwenaëlle et AHMED ALI Fouad

PETER de BONNAFE Elodie et GARRAD Luke

NINON de SANIER Caroline et FLOUROU Antoine

VALENTIN de ANDRE Hélène et DASNOIS Sébastien

ALEX de BELAYGUES Emilie et HAMMI Cédric

ALICE de ALAUSE Lucie et CARCELLER Olivier

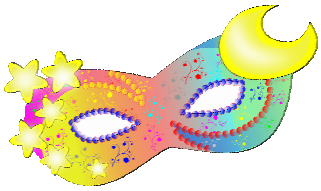

REGRETS

DEBROCK Térésia née **OLSTHOORN**

ROSSIGNOL Michel

CAVALIER Gilbert

SUPPLY Lucette née **COLOMBIER**

DUPIN Yvette née **VALETTE**

LIGONNIERE Josiane née **NOÊL**

REDACTION : COMMISSION INFORMATION
TIRAGE DU 15 Février 710 EXEMPLAIRES

EDITORIAL

L' année 2018 est là. A nous de savoir construire une année positive.

Dans tous les vœux, émis ça ou là, beaucoup de belles choses ont été dites, qui vont dans le sens d'une très bonne année pour tous. Toutefois, au-delà des mots, une bonne année ne se décrète pas, elle se construit et les bâtisseurs de cette année : c'est chacun d'entre nous. Alors prenons notre ardeur, nos bons sentiments, notre courage, notre volonté et notre bonne humeur, et bâtissons. Nous regarderons à la fin de l'année 2018 si nous avons été d'ardents bâtisseurs.

C'est pourquoi, pour être dans cette lignée de ceux qui améliorent la commune, nous mettons en place la vidéo protection qui sera terminée courant Février. Les travaux de câblage pour la fibre jusqu'au central de Montpeyroux « le rosaire » devraient être terminés courant Mars. Une armoire réceptrice sera posée sur le parking du couvent. La puissance de réception monterait au-delà de 20 Méga. Ce qui multiplie par 10 la puissance actuelle. Enfin, la fibre au niveau de chaque particulier devrait être livrée en 2020. Cela place le monde rural à égalité de réception avec le milieu urbain. Mi-février, le chemin des Mûriers sera équipé d'un éclairage solaire, cela bien sûr dans le but d'économiser de l'énergie mais aussi, pour être dans l'esprit des collectivités qui nous financent et qui nous demandent de monter des projets de ce type. L'abri bus route de Jonquières sera éclairé de la même manière. La salle polyvalente sera repeinte pendant les vacances de Février car depuis 25 ans, une utilisation quotidienne de la salle a quelque peu défraîchi les couleurs. La construction de la nouvelle cantine scolaire devrait démarrer courant Mars

Le recensement en est à sa dernière semaine, nous saurons très vite combien nous sommes de Montpeyrousiens. Ce comptage est très important pour nous car c'est entre autres à partir du nombre d'habitants que sont attribuées les dotations aux communes. Cela donne des indications pour l'avenir de la commune : est-elle dynamique ou en régression ?

Ainsi va la vie à Montpeyroux , où d'autres projets verront le jour dans le courant de l'année. Cependant, la restriction budgétaire nous amène à sacrifier le fonctionnement pour pouvoir maintenir un taux correct d'investissement. C'est ainsi que les services techniques représentent 2 1/2 équivalent temps plein. De ce fait, cette baisse d'effectif s'accompagne d'une légère baisse de notre implication sur la commune. La volonté de toujours mieux servir demeure, mais il faudra que chacun d'entre nous fasse des efforts en matière de civisme.

La commune ce n'est pas que la mairie, c'est également l'affaire de tous. Bonne continuation à tous.

En début d'année, JOSIANE LIGONNIERE nous quittait à l'âge de 63 ans. Elle terminait trop tôt une vie qui l'avait vu s'installer à Montpeyroux il y a plus de 30 ans. En effet, avec Christian, son mari, ils sont tombés sous le charme de notre village. Ils décidèrent de bâtir leur maison, leur famille s'agrandit de Jennifer et Aurélien.

Femme d'action et de caractère, qui s'impliqua vite au sein du Foyer Rural de Montpeyroux et qu'elle dirigea pendant 20 ans. Parallèlement, elle était présidente du Comité Economique et Social au niveau du Pays. Médaillée du Mérite Agricole pour son engagement en milieu rural, elle venait d'être élue Présidente des Foyers Ruraux de l'Hérault.

En 2014, elle a été élue conseillère municipale. Ces derniers temps, nos différences , au lieu de nous diviser, nous avaient rapprochés, parce que l'intelligence et la raison avaient pris le dessus. Forte de repositionnement, elle faisait partie intégrante de notre équipe. Ensemble, nous projetions de nouveaux projets. Nous perdons une collègue attentionnée.

Le Conseil Municipal et les employés adressent à Christian, Jennifer, Aurélien et ses 3 petits enfants, leurs très sincères condoléances.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

COMMUNE DE MONTPEYROUX

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois novembre à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Philippe VIDAL, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Fabrice VANQUATEM, Claude GOUJON, Josiane LIGONNIERE, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE.

Etaient absents : Gilles CREPEL, Marie-Claire FRYDER

Etaient excusés : Françoise VON-LUSCHKA., Jeanine NONROY, Béatrice WILLOQUAUX.

Ont donné procuration : Jeanine NONROY à Cathy GIL

Béatrice WILLOQUAUX à Bernard JEREZ

Françoise VON-LUSCHKA à Claude CARCELLER

Date de la convocation : 14/11/2017

Secrétaire de séance : Cathy GIL

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 10 août 2017 : approuvé à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants :

***Objet* : RQSP 2016 Eau Potable**

Monsieur le Maire rappelle qu'un Rapport sur le prix et la Qualité d'un Service Public (RQSP) est établi chaque année par le gestionnaire du service et transmis ensuite aux communes membres, pour information.

Il s'agit aujourd'hui du RQSP du service public de l'eau potable, pour l'année 2016.

Le Maire dépose le rapport sur la table du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PRENDS ACTE** de la présentation du rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016.

<u>Objet</u> :RQSP 2016 Assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle qu'un Rapport sur le prix et la Qualité d'un Service Public (RQSP) est établi chaque année par le gestionnaire du service et transmis ensuite aux communes membres, pour information. Il s'agit aujourd'hui du RQSP du service public de l'assainissement collectif, pour l'année 2016.

Le Maire dépose le rapport sur la table du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PRENDS ACTE** de la présentation du rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2016.

<u>Objet</u> : Rapport d'activité 2016 de la CCVH

Monsieur le Maire rappelle que les Etablissements Publics Intercommunaux doivent établir chaque année un rapport d'activité devant faire l'objet d'une communication par le Maire à son conseil municipal.

Il s'agit aujourd'hui du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de L'Hérault, document consultable sur le site de la CCVH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PRENDS ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de L'Hérault.

°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Dissolution du SI d'Electrification de la Clamouse

Monsieur le Maire rappelle que par courrier du 20 mars 2012, Monsieur le Préfet a notifié la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) confirmant ainsi :

- les projets de dissolution de 10 syndicats intercommunaux d'électrification, membres du syndicat départemental d'énergies de l'Hérault « Hérault Energies »

- une adhésion directe des communes membres du SIE à Hérault Energies, afin de pouvoir continuer à bénéficier de son soutien technique et financier.

Monsieur le Maire rappelle également l'arrêté Préfectoral prononçant la dissolution définitive du SIE la Clamouse au 31 décembre 2014.

Suite à cette dissolution, le comité syndical du SIE la Clamouse et les conseils municipaux membres de ce syndicat doivent, par délibérations concordantes se prononcer sur les modalités de liquidation définies par le Code Général des Collectivités Territoriales, soit notamment la répartition des biens meubles, immeubles, solde de l'encours de la dette, la répartition de l'actif et du passif, la répartition des personnels, le devenir des contrats, etc …

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification La Clamouse,
- **ADOPTE** les conditions financières de dissolution telles que décrites dans la convention entre la commune et Hérault Energies**,**
- **AUTORISE** le comptable public à passer toutes les écritures relatives à l'actif et au passif du Syndicat,

AUTORISE Mr le Maire à signer ladite convention et à effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

***Objet* : Retrait de la commune de St Félix de Lodez du SIEPB**

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais prennent les compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2018 ce qui implique la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille.

Si l'on s'en tient à la procédure de droit commun prévue par l'article L. 5214-21 du Code général des collectivités territoriales, il apparaît que le mécanisme de représentation substitution n'a pas vocation à s'appliquer. En effet, en matière d'eau ou d'assainissement lorsqu'un syndicat regroupe des communes n'appartenant qu'à deux EPCI seulement, la prise de compétence par l'EPCI vaut retrait des communes du syndicat pour les compétences concernées.

Dans ce cas, la procédure de retrait des communes s'effectue dans les conditions fixées aux articles L.5211-25-1 et L.5211-19 alinéa 3. Cette procédure prévoit alors un retour des biens meubles et immeubles dans le patrimoine des communes, la substitution des communes au syndicat dans les contrats précédemment conclus ainsi que la répartition du personnel. Les conditions financières et patrimoniales devant alors être arrêtées par délibérations concordantes des communes et du syndicat.

Or, le Code général des collectivités territoriales ne traite pas du cas dans lequel les deux EPCI ont vocation à reprendre au même moment les compétences du syndicat et n'organise pas en conséquence le retour direct des biens meubles et immeubles dans le patrimoine des communautés, ni la substitution des communautés au syndicat dans les contrats précédemment conclus ainsi que le transfert du personnel.

Il ressort de cet état du droit plusieurs difficultés d'ordre opérationnel. En effet, les biens et le personnel du syndicat devront fictivement être répartis entre les huit communes du syndicat pour finalement être réintégrés concomitamment, tant d'un point de vue juridique que comptable, dans le patrimoine des deux communautés. Cette procédure semble ainsi inadaptée d'un point de vue administratif car les conseils municipaux vont devoir se prononcer sur une répartition de biens et du personnel tout à fait fictive. Cette opération est également très lourde pour les services de la DGFIP car une double saisie comptable concernant les huit communes et les deux communautés concernées devient nécessaire.

Afin de simplifier cette situation, il est proposé de s'orienter vers une procédure de retrait de la commune de Saint-Félix-de-Lodez du syndicat du Pic Baudille **au 30/12/2017** conformément aux dispositions de droit commun *(Article L. 5211-19 CGCT)* afin que le syndicat ne soit finalement composé au 31/12/2017 que des communes membres de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; cette dernière pouvant alors directement se substituer au syndicat du Pic Baudille au 1er/01/2018 *(conformément au I de article L.5214-21)* et non à chacune de ses communes membres.

La procédure de retrait d'une commune est prévue à l'article L.5211-19 du CGCT. Elle peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale, dans les conditions prévues à l'article L.5211-25-1, avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement. Le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorités requises pour la création de l'établissement.

Le Conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le cas échéant, le retrait sera entériné par arrêté Préfectoral.

Vu la délibération n°38-2017 en date du 12 octobre 2017 de la commune de Saint Félix de Lodez sollicitant sa sortie du Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille.

Vu la délibération n° DE 2017-030 en date du 24 octobre 2017 par laquelle le Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille approuve le retrait ainsi que les modalités juridiques et financières du retrait de la commune de Saint Félix de Lodez,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités financières et juridiques du retrait de Saint Félix de Lodez suivantes :

-La Commune ne reprend pas de personnel

La Commune reprend le captage de Rabieux, le réservoir de Saint Félix de Lodez et les biens de l'inventaire suivants :

Au compte 21311 :

N° inventaire 2017-27 : réservoir St Félix

Au compte 21531 :

N° inventaire 316-00-1989001 : réseau d'eau potable

N° inventaire 31600-2004001 : réhabilitation réseau aep

N° inventaire 31600-2008002 AEP le Barry

N° inventaire 31700-2011001 : réseau de transport station

Au compte 21532 :

N° inventaire 31700-2008004 : réseaux antérieurs

N° inventaire 31700-2008012 : assainissement 2007

N° inventaire 31700-2008013 : étude loi sur l'eau

Au compte 2155 :

N° inventaire 31700-2008003 : télésurveillance station

Au compte 21711 :

N° inventaire 31600-1 : forage source rabieux

Au compte 217311 :

N° inventaire 31700-2011002 : construction station d'épuration

Au compte 217561 :

N° inventaire 31600-199902 : compteurs

N° inventaire 31600-9 : compteurs

Au compte 21561 :

N° inventaire : 2015-06 : moteur pompe rabieux

N° inventaire : 2016-21 : pompes rabieux

N° inventaire : 2017-09 : armoire elec rabieux

N° inventaire : 2017-10 : pompe chloration st félix

Au compte 21562 :

N° inventaire : 2017-16 : pompe PR le Riou

Au compte 1333 :

N° inventaire 316-subvention St Félix PAE

Au compte 1318 :

N° inventaire : 316-subvention St Félix

La commune reprend les emprunts suivants :

7 Crédit agricole 00650M012PR

Montant initial (2007) : 56 000€

Restant dû au 31/12/2017 : 19 475,81 €

Taux : 4.10%

Durée 15 ans

Caisse d'épargne 13113571

Montant initial (2009) : 300 000€

Restant dû au 31/12/2017 : 235 161,73 €

Taux : 4.17%

Durée 25 ans

Le financement du SIEPB étant assuré par les ventes d'eau et d'assainissement, la commune de Saint Félix de Lodez récupère :

26% du résultat de fonctionnement 2017

26% du résultat d'investissement 2017

Compte tenu du programme d'investissement qui reste à réaliser sur la période 2018-2020, la commune de Saint Félix de Lodez récupère :

63 % de la trésorerie

L'ensemble des droits et obligations nés des contrats souscrits par le SIEPB restent pleinement assumés par ce dernier.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de la Commune de Saint Félix de Lodez au 30 décembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix contre, 3 voix pour, et 6 abstentions,

- **REFUSE** le retrait de la Commune de St Félix de Lodez du SIEPB, dans les conditions proposées.

°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Ad'AP Bureaux Partagés

Monsieur le Maire rappelle que les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des Bureaux Partagés, réalisés en août a montré que les locaux n'étaient pas conformes à la règlementation en vigueur.

Les travaux de mise en conformité de ces locaux s'élèvent à 3 000 € HT, et peuvent être réalisés immédiatement.

Il convient néanmoins de déposer un dossier à la Préfecture précisant ces modalités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les locaux accueillants les Bureaux Partagés,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès des services concernés, et à effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Indemnité 2017 du Trésorier

Monsieur le Maire rappelle la possibilité d'accorder une indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

Concernant la gestion de Montpeyroux, il s'agit du Trésorier de Gignac, et l'indemnité à allouer s'élève à 525.46 € brut pour l'exercice 2017, basée sur les dépenses des années 2014 à 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une indemnité de conseil à Monsieur Dominique MONESTIER, trésorier à Gignac, d'un montant brut de 525.46 € pour l'exercice 2017.
- **CHARGE** Mr le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Logement avenue des Platanes : Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition récente d'une maison située avenue des Platanes, aux fins d'y réaliser un logement social.

Il convient aujourd'hui de solliciter les financeurs potentiels, afin d'engager ce programme au plus tôt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RAPPELLE** le montant estimé du programme, à savoir 43 000 € HT,

- **ADOPTE** le plan de financement provisoire suivant :

Subvention Etat :	3 250 €
Subvention Région :	2 000 €
Subv Département :	6 000 €

Subvention CCVH : 2 000 €

Emprunt PALULOS : 28 000 €

Autofinancement : 1 750 €

- **SOLLICITE** des financeurs une subvention au taux le plus élevé possible,

- **CHARGE** Mrle Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un décembre à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire. *La séance est levée à 20h*

Etaient présents : Bernard JEREZ, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Fabrice VANQUATEM, Claude GOUJON, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE, Marie-Claire FRYDER, Jeanine NONROY, Béatrice WILLOQUAUX.

Etaient excusés : Françoise VON-LUSCHKA, Gilles CREPEL, Josiane LIGONNIERE, Philippe VIDAL.

Ont donné procuration : Gilles CREPEL à Claude GOUJON

Josiane LIGONNIERE à Fabrice VANQUATEM

Philippe VIDAL à Claude CARCELLER

Françoise VON-LUSCHKA à Norbert ALAIMO

Date de la convocation : 14/12/2017

Secrétaire de séance : Cathy GIL

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017 : approuvé à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants :

***Objet* : Retrait de la commune de St Félix de Lodez du SIEPB**

Suite aux précisions de la C.C.V.H le dossier est à nouveau examiné dont le détail reste identique au Conseil Municipal du 23/11/2017

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de la Commune de Saint Félix de Lodez au 30 décembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 5 voix contre,

- **APPROUVE** les modalités financières et juridiques du retrait de la Commune de Saint Félix de Lodez
- **PRECISE** qu'il est souhaité que ce retrait intervienne au 30 décembre 2017,

- **HABILITE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<u>Objet</u> Installation d'un nouveau NRA – Parking du Couvent.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'Orange d'implanter un nouveau NRA, (Nœud de Raccordement des Abonnés) ce dernier serait situé sur le parking du couvent, selon le choix de la commune.

Ce choix entrainant une sur-longueur de réseaux, Orange demande à la commune une participation financière de 2 982.50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

- **AUTORISE** Orange à implanter un nouveau NRA dans la commune de Montpeyroux, sur la parcelle cadastrée section C numéro 1479,
- **ACCEPTE** de prendre en charge le coût de la sur-longueur des réseaux, pour un montant de 2 982.50 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude correspondante, dont notamment le droit d'occupation du terrain, ainsi que la servitude qui s'y rattache, afin d'en garantir le droit d'accès et d'entretien des équipements.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

oooooooooooooo

<u>Objet</u> : Nouvelle Mairie – Choix d'un AMO

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'une nouvelle Mairie.

S'agissant d'un projet d'aménagement global (bâtiments, aménagements paysagers, stationnement, liaison avec le Rosaire, …) il convient de s'adjoindre de l'aide d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

Pour cela une consultation a été lancée.

Il a été demandé une proposition pour mission AMO comprenant :

- en **BASE** :

  Préprogramme + Programme

  - Assistance complète pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (Architecte + ses BET techniques)

  en **OPTION** :

  - Assistance complète pour le choix des Bureaux de contrôle, CSPS et Géotechnicien

Les offres remises sont les suivantes :

- **Nicolas MOREL – *Z'AMO***
  - Groupement avec un économiste de la construction : société FREE LANCE
  - Offre de base : **15 250€HT**
  - Offre option : **2 300€HT**
    - **Total BASE + OPTION : 17 550€HT.**

Pierre CABANIS – *VUES SUR MER (VSM)*

- Offre de base : **20 200€HT**

- Il n'a pas remis d'offre pour l'option

Gilles PAPAZOGLOU – *AS.PR.IMO*

- Offre de base : **15 600€HT**
- Offre option : **5 600 € HT**
  - **Total BASE + OPTION : 21 200€HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** le cabinet Z'AMO pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage, BASE plus OPTION, selon le détail ci-dessus précisé, pour un montant HT de 17 550 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

°°°°°°°°°°°°°°°

Objet : Demande de subvention Eclairage public – Traverse de l'école

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la *Traverse de l'école*, qui consiste à créer une liaison de la Rue des écoles vers le chemin des Combettes. Les travaux comprennent la voirie, l'eau, l'assainissement, et l'éclairage public.

Il convient aujourd'hui de rechercher des subventions pour la part restant à la charge de la commune, soit la voirie et l'éclairage public, puisque l'eau et l'assainissement sont de compétence communautaire à compter du 1er janvier 2018.

Concernant l'éclairage public, Hérault Energie est susceptible d'accorder un financement.

Les 6 classes de l'école de Montpeyroux vont participer à l'édition 2017/2018 "Dis-moi dix mots" présentée par le ministère de la culture.

Le thème cette année est "Sur tous les tons". L'opération "Dis-moi dix mots" invite chacun à jouer et à s'exprimer autour des 10 mots suivants :

- Accent, Bagou, Griot(te), Placoter, Jactance, Ohé, Susurrer, Truculent(te), Voix, Volubile.
- Ces 10 mots sont choisis chaque année par les différents partenaires francophones:
- -la France, la Suisse, la Belgique, le Québec et l'organisation internationale de la Francophonie. Cette nouvelle édition invite chacun à s'interroger sur les multiples usages de la parole.

- **Nous vous invitons à vous rendre à la salle du couvent vendredi 6 avril 2018 pour découvrir les différentes**

C.C.A.S de Montpeyroux

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PAGE INFOS

****

ENQUETE COVOITURAGE

Nous remercions toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire "co-voiturage".
Il s'agissait de mesurer le besoin en la matière sur la commune.
Une quinzaine de personnes se sont manifestées soit pour proposer de transporter soit pour demander à être transporté (e), ponctuellement (moyennant un échange de service ou une participation aux frais d'essence).
Le CCAS propose ainsi de mettre en relation cette offre et cette demande.
Toute personne souhaitant se joindre au mouvement peut nous appeler au 07 82 28 08 27.
Nous verrons par la suite si une organisation plus importante est nécessaire.

****

ORIENTATION SERVICE SOCIAL
2 NUMÉROS A RETENIR

-Si vous souhaitez joindre une assistante sociale de secteur pour une situation familiale, appelez le 04 67 67 30 50 (CONSEIL DÉPARTEMENTAL, antenne médico-sociale de Gignac).

-Si vous souhaitez joindre une assistante sociale pour une situation dans le cadre de votre retraite, appelez le 04 67 67 41 40 (CONSEIL DEPARTEMENTAL, UTAG Clermont).

****

PERMANENCE DU CCAS
RAPPEL

Le CCAS de Montpeyroux assure une permanence sur rdv (habituellement le 1er et le 3ème lundi du mois) ainsi qu'une distribution d'aide alimentaire (sur dossier à constituer).

Nous récupérons toujours des vêtements (en bon état) et des objets utiles pour en faire bénéficier d'autres (échanges possibles).

Pour tout renseignement appelez le 07 82 28 08 27.

****

Nous préparons un prochain article sur l'Aide à Domicile (plaquette).
N'hésitez pas à nous faire par de vos questions, de vos attentes.

N'hésitez pas aussi à nous contacter pour tout autre sujet susceptible de vous intéresser (accès aux droits, thème médico-social,...).
Nous ciblerons ainsi mieux nos actions.

NOUVEAU ET GRATUIT

ATELIER D'INITIATION AU BRICOLAGE

"Les mains malines"

- Apprendre les bases (et +) **des activités manuelles** (tous corps de métier)
- Résoudre **ensemble** vos soucis techniques personnels et ceux de nos concitoyens dans le besoin.

APPRENDRE

- à réparer pour **économiser**
- à réutiliser les matériaux pour **moins gaspiller**
- à améliorer sa **qualité de vie**
- à créer pour **s'épanouir**

Avec des méthodes SIMPLES - ASTUCIEUSES ACCESSIBLES

Le cadre de cette activité sera

l'Eglise de la Meillade

L'atelier "les mains malines" va participer à la restauration du lieu **(sous la haute autorité de la Mairie de Montpeyroux),** avec les "apprentis bricoleurs" et **tous les Montpeyrousiens de bonne volonté !**

ANIMATEUR : Michel CROS - micros.17@orange.fr - 06 26 82 79 68
(me contacter à partir de mi-février pour "caler" les jours et les horaires)

Ma bonne résolution : en 2018, je trie pour l'avenir !

Nos gestes de tri sont utiles :

nous favorisons l'emploi et insufflons l'innovation

Des nouveaux emplois sont créés dans la filière du recyclage, des emplois souvent locaux. Trier, c'est donner l'envie aux industriels de trouver de nouvelles solutions pour recycler plus et créer des produits avec des matières recyclées.

les déchets deviennent des ressources

Trier nos emballages, c'est changer leur destin pour leur permettre de devenir des produits recyclés. Par exemple, avec l'aluminium recyclé on fabrique des trottinettes et avec du plastique des pulls en laine polaire.

nous limitons le gaspillage

Grâce aux gestes de tri, on réutilise la matière première plutôt que d'en extraire à nouveau. On limite aussi la consommation d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Pour bien utiliser les points tri

Mon Astuce

Pour que la colonne se remplisse moins rapidement, je compacte mes déchets (bouteilles, cartons) sans les emboîter.

Je dépose mes déchets triés en vrac sans sac, bien vidés

Pas au pied des colonnes car ils ne peuvent pas être pris en charge par les camions de collecte : ils sont considérés comme des dépôts sauvages.

Je sépare bien les bouteilles en verre et en plastique

Les bouteilles en verre vont dans la colonne à verre et celles en plastique dans la colonne à emballages.

Je pense à ne pas emboîter les emballages

Les emballages emboîtés ne peuvent pas être recyclés. Ils sont enfouis avec les déchets résiduels (bac gris) dans l'installation de stockage des déchets non dangereux.

Tous ensemble pour un TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

Syndicat Centre Hérault

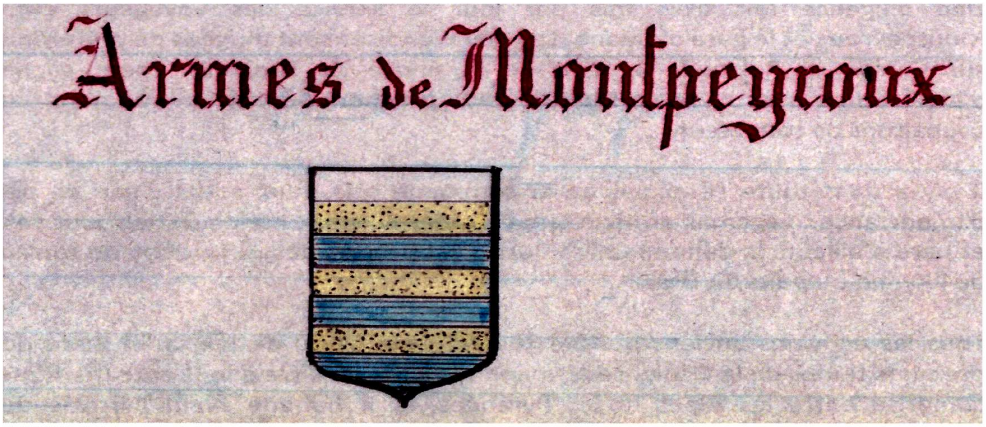

Nous sommes dans les années 1920.

Montpeyroux est un gracieux village de la haute vallée de l'Hérault, composé de cinq hameaux : l'Adisse, La meillade, le Barry, les Mazes et St Etienne. A côté de ce dernier, se trouvent les eaux minérales aujourd'hui exploitées. Les deux premiers sont échelonnés sur la route qui relie la plaine au plateau du Larzac.

Le terroir est l'objet d'une culture riche et variée ; la vigne toutefois en occupe la majeure partie. Les vins mieux soignés depuis quelques années, sont aujourd'hui très appréciés du commerce ; les olives sont généralement les plus belles du canton de Gignac.

La principale industrie est la fabrication du verdet ; il y a toutefois une distillerie de plantes aromatiques au hameau du Barry.

L'altitude de Montpeyroux est de 128 mètres. 37 kilomètres le séparent de Montpellier et 21 kilomètres de Lodève. Sa superficie est de 2242 hectares.

Les gares d'Aniane, Gignac, St André de Sangonis, Ceyras, St Félix et Rabieux, sont à peu de chose près à égale distance de notre commune.

Une diligence fait trois fois par jour le service des voyageurs entre Montpeyroux et la gare d'Aniane. Les marchandises sont dirigées de préférence sur Gignac et Rabieux. La gare de St André de Sangonis peut gagner d'importance si les bains de Montpeyroux prennent l'extension que nous leur souhaitons de tout cœur.

Il n'y a dans toute l'étendue de la commune que deux cours d'eau de peu d'importance : Lagamas et Aiguevives. Ce dernier tarit même durant tout l'été et perd d'ailleurs la dénomination qui lui est propre, dès sa jonction au torrent de l'Avenq ou puits du Drac.

Tous les écrivains anciens qui ont touché de près ou de loin à l'histoire des premiers temps de la Gaule, sont unanimes à reconnaître que la côte maritime, comprise entre les Alpes et les Pyrénées, était habitée avant l'arrivée des Celtes, par un peuple que les latins désignaient sous le nom de Ligure. D'après quelques auteurs, ce pays n'était pas possédé seulement par ces derniers : ils s'y étaient mêlés de très bonne heure à des Ibères, venus suivant toute apparence de la péninsule espagnole. Strabon et plus tard Aviénus affirment que les écrivains anciens donnaient le nom d'Ibérie, à la partie de la Gaule située à la droite du Rhône. Le Docteur Movers, très compétent en fait de langue et d'archéologie phénicienne dit : "C'est à ce premier âge, auquel le "nom des Ligures et celui des Ibères sont restés attachés, qu'à succédé ce qu'on "pourrait appeler l'âge ou l'époque celtique, où nous allons voir figurer d'un "côté, les Celtes ou Galls ; de l'autre, les Hellènes ou les grecs, représentés par "les Phocéens de Massilia."

Les Celtes s'établirent au sud des Cévennes, au commencement du 7ème siècle avant notre ère, ou guère avant, c'est l'opinion du Docteur Movers. Ils furent domptés par les Romains 58 à 50 ans avant Jésus-Christ.

Ces deux derniers peuples laissèrent des traces de leur passage. Les dolmens du Causse de Montpeyroux et en particulier celui de la Croix de l'Yeuse, témoignent pour les uns ; la côte romaine (costa roumiba), témoigne pour les autres. La route romaine passait à vingt pas environ de la Croix de l'Yeuse, descendait vers Lameillade, qu'elle traversait en partie, passait aux Tuillières, au Brusq et enfin aux bains de Montpeyroux, pour atteindre la plaine de l'Hérault. La domination romaine prit fin lors de l'invasion des Francs qui s'établirent définitivement dans les Gaules.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, moins une abstention (Claude GOUJON)

- **DECIDE** de réaliser la partie éclairage public des travaux de liaison de la Rue des éco-

Etymologie de Montpeyroux

Montepetroso, Montpierreux, Montagne de pierre. A l'époque de la création de Montpeyroux, la langue latine, était par suite de la longue domination romaine, la seule en usage dans tous les écrits, aussi, la famille de Raimond, prenant possession de la terre de Montpeyroux, donna-t-elle le nom de Montepetroso, au château qu'elle fit construire, sur le contrefort pierreux qui domine le Barry et que nous appelons aujourd'hui Castellas. Montepetroso, Montpierreux, se transforma en Montpairoux ou Montpeiroux vers 1600 et enfin en Montpeyroux, comme de nos jours. Le village au-dessous du château, s'appelait l'Adice ou l'Adisse (L'église du Barry était primitivement désignée sous le nom de St Martin d'Adice ((San Martini de Adiciano)). Aujourd'hui, Montpeyroux désigne l'ensemble des hameaux formant la commune, qui sont, ainsi que nous l'avons dit, par ordre d'importance : l'Adisse, la Meillade, le Barry, les Mazes et St Etienne.

Origine

Malgré que nous n'ayons pas de documents suffisants pour préciser l'origine de Montpeyroux, nous pouvons sans crainte, placer sa création avant l'an mille.

D'après l'histoire générale du Languedoc par Vic et Dom Vaissette, la Seigneurie n'existait pas sous Charles le Chauve, (par conséquent de 847 à 877), ou du

moins, cette histoire ne parle jamais de la Seigneurie de Montpeyroux pendant cette période, tandis qu'elle en mentionne d'autres, tels que les Comtes de Lodève et de Clermont. Nous admettrons donc, puisqu'il n'y a pas de preuves suffisantes, qu'en 877, Montpeyroux n'était pas créé.

Ceci étant établi, nous allons voir par un acte authentique du cartulaire de Gelonne, que sous l'abbé Gérard, supérieurs de l'Abbaye de St Guilhem de 999 à 1008, il existait déjà sur notre terroir, deux églises ou chapelles, ainsi que le château ; voici l'acte du cartulaire :

"L'église de St Martin d'Adisse (S. Martini de Adiciano), ne dépendit de l'Abbaye "de St Guilhem que sous l'abbé Gérard ; 999 - 1008. Montpeiroux était un "prieuré moyen ; il comprenait un prieur et un moine. Le prieur allait faire "chaque année sa semaine de prières au couvent de St Guilhem le Dimanche de "la Passion ; le moine y allait le 8ème Dimanche après la Pentecôte. Le prieuré "de Montpeiroux comprenait St Martin sous le château, avec ses deux "chapelles, savoir St Pierre de Montpeyroux et Notre Dame de la Garrigue. "(Primitivement, St Martin dépendait de l'abbaye d'Aniane)."

Un autre acte du Cartulaire dit que le prieuré de St Martin d'Adisse était de deuxième classe. Comme il y en avait de trois classes, le nôtre était donc de moyenne importance. De ces actes il résulte d'abord, la preuve de l'existence du château vers l'an mille ; ensuite l'existence d'une église, celle du Barry, avec prieuré, ayant sous sa juridiction Notre Dame de la Garrigue et St Pierre qui était située dans le Castellas même, d'après un acte de 1212, dont le texte sera donné plus loin. Montpeyroux avait donc une certaine importance vers l'an 1000, puisque la chapelle du Château ne suffisant pas aux besoins du culte, le nombre toujours croissant des habitants avait exigé la construction d'une deuxième église. Et comme cette importance avait bien demandé pour se développer un minimum d'une cinquantaine d'années, nous en concluons que si Montpeyroux n'existait pas vers la fin du 9ème siècle, sa création dut s'effectuer dans la première moitié du 10ème siècle.

Toutefois, comme il ne nous est pas possible de préciser la date exacte, nous nous en tiendrons à cette supposition qui ne peut guère s'écarter de la vérité.

Topographie Population

La situation topographique de Montpeyroux n'était pas celle de nos jours, car les diverses bourgades qui le composent actuellement, ne remontent pas à plus de 4 ou 500 ans. Le Barry actuel doit être compris dans les destructions dont nous allons parler, mais s'il y avait des habitations tout auprès de l'église, il est certain qu'elles n'étaient point au-dessous de la place actuelle. Montpeyroux, ou plutôt le village d'Adisse, était échelonné entre l'église et le château fort et sur le versant d'Aupilhac. Son importance devint grande, puisque vers la fin du moyen âge, il comptait d'après le dictionnaire Vosgien, une population de 3000 habitants. Tout d'abord, on parait étonné de ce chiffre de 3000 habitants et pourtant il n'y a rien d'invraisemblable, si l'on considère que Montpeyroux, par sa situation exceptionnelle à l'extrémité de la plaine de l'Hérault, était un relais capital sur la ligne directe entre le Rouergue, l'Auvergne et la mer. A cette époque, tous les transports se faisaient à dos de mulet et une quantité de muletiers passait tous les jours avec des chargements de sel ou d'autres marchandises. Le transport des denrées et principalement de l'huile d'olive et du vin dans les diverses provinces du royaume occupait aussi beaucoup de bras. La route principale allant vers la Vacquerie, était celle qui part du haut du Barry et qui passe par Fontvieille et le Joncas. L'industrie était florissante et le dictionnaire Vosgien nous apprend qu'il y avait à Montpeyroux, des fabriques de liqueurs, de tricots et de savon. Ces industries donnaient évidemment une vie intense à notre cité, mais ce qui contribuait le plus à sa prospérité, c'était incontestablement sa situation géographique. Il n'existait qu'un seul pont dans cette région, celui de St Guilhem, bâti par les pères en 1029 (Histoire du Languedoc par Vic et Vaissette page 268). Or une grande partie du trafic entre la mer et les provinces déjà citées, passait sur ce pont ou sur le bateau de Gignac (Il est parlé du bateau de Gignac en 1289) pour faire halte à Montpeyroux. Cet ensemble de faits, explique son importance aux treizième et quatorzième siècles, jusqu'en 1384, époque de sa destruction par les Anglais.

Quelle ne dut pas être l'épreuve à laquelle furent soumis nos aïeux à ce moment là !

Montpeyroux n'est plus qu'un amas de ruines ! Le château lui-même, qui dominait la plaine est complètement détruit et ses seigneurs, dans l'abattement où ils se trouvent , n'ont pas le courage, peut-être les moyens de le rebâtir. L'insécurité et la méfiance règnent d'ailleurs dans tout le midi et il en sera ainsi jusqu'après la guerre de cent ans.

Toutefois, Montpeyroux est un relais si important qu'il ne peut disparaitre complètement. Déjà vers 1500, le beau château du Barry s'élève par les soins du Comte de Roquefeuil. A l'exemple du seigneur qui a délaissé les ruines du château féodal, nos pères abandonnent leurs maisons détruites, pour en reconstruire de nouvelles, soit au dessous de l'église, soit à l'Adisse, à La Meillade, aux Mazes ou à St Etienne et un siècle s'était à peine écoulé que Montpeyroux renaissait de ses cendres et formait une agglomération de plus de 800 habitants (D'après l'histoire de Monseigneur de Plantavit de la Pause par l'abbé C. Blaquière, il n'y avait en 1631, que 7 ou 8 familles au Castellas, 60 au Barry, autant à Lameillade, 100 à la Disse, 7 ou 8 aux Mazes, 2 à St Etienne des airs. En tout 800 habitants et 7 ou 8 familles de protestants). Ce chiffre devait s'accroître encore pendant de nombreuses années, mais sans atteindre celui d'autrefois.

Les grandes voies de communication qui se créèrent dans la suite et surtout sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, portèrent à notre cité un coup fatal, en détournant vers Lodève et à notre détriment, la presque totalité du trafic.

D'après un document officiel de 1749 (Mairie de Montpeyroux), Montpeyroux comptait 338 familles et 1360 habitants.

A la date de 1766, le dictionnaire historique, géographique et politique des Gaules par l'abbé Expiler, dit qu'il y existait 381 feux. La population était de 1500 en 1806 et d'après l'annuaire de l'Hérault, de 1720 habitants en 1827.

Il y eut enfin avant 1830, une période d'activité sur la fabrication du vert-de-gris, qui fit remonter la population à 1800, mais ce chiffre ne se maintint pas longtemps. Une forte crise sur cette industrie, ajoutée peut-être à d'autres causes, provoqua une nouvelle immigration. Quatorze ans après, en 1844, le chiffre de la population n'était plus que de 1450. La ligne ferrée de Paulhan à Lodève et plus tard celle de Sommières à Tournemire, isolèrent notre cité ; la crise vinicole compléta sa décadence. Nous la voyons à 1152 habitants en 1894, pour se relever à 1207 en 1900 et enfin à 1309 en 1907.

Notes Ernest LABRY - Archives Municipales de Montpeyroux
Archives Départementales

Récits condensés par : Claude GOUJON

A suivre.....

RADIO MONTPEYROUX

LA COMMUNE DE MONTPEYROUX RECRUTE

– **UN AGENT EN C.D.D pour :**

l'AGENCE POSTALE COMMUNALE et l'ACCUEIL DE LA MAIRIE.

Emploi de 18h par semaine, travail le samedi matin

Compétence secrétariat et comptabilité

Candidature à déposer avant le 15 Mars 2018 en Mairie

- **Un animateur pour le périscolaire**

20h minimum/semaine

Bafa et expérience d'un an souhaitée

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE DE
MONTPEYROUX

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Mr Le Maire et le conseil Municipal sont heureux d'accueillir

les nouveaux habitants à Montpeyroux

Le vendredi 9 Mars à 18 h Salle du couvent

Pour une présentation du village, de ses associations,

échanges autour du pot de l'amitié

VOUS AVEZ UN CHIEN, VOUS AIMEZ LES BALADES DANS LA CAMPAGNE

SOYEZ SYMPAS RESPECTEZ LES AUTRES PROMENEURS

TENEZ VOS CHIENS EN LAISSE

Même dans le village pensez-y merci

Syndicat Centre Hérault

Déchèterie de Montpeyroux

Le syndicat centre Hérault vous informe que l'ouverture au public est effective depuis le13 février.

Du mardi au samedi de14h à 17h15

RANDONNEE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

DIMANCHE 25 MARS 2018

ST BAUZILLE DE LA SYLVE

Départ

8h : 12/13 kms

9H15 : 8/9 kms

11h30 : Visite du village

TOMBOLA 1€ le billet

PRIX :

6€ MARCHE SEULE (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans)

20€ MARCHE + REPAS

S'inscrire auprès de Bernard MAGNAT au : 0467966363

Dernier jour d'inscription le dimanche 11 mars 2018

l'Héraultaise, le premier week-end D'AVRIL

Nous faisons appel à des bénévoles pour encadrer comme chaque année la course de vélo ,

Le samedi 31 : contre la montre au départ du Monument aux Morts , samedi en début d'après-midi avec arrivée sur la place par la Rue du Plo.. …

Le Dimanche 1er Avril : les 3 boucles traverseront notre village mais sans ravitaillement prévu ,comme cela a été le cas dans les années précédentes .

Pour ceux qui souhaiteraient apporter leur aide à la commune ce jour-là ,vous pouvez vous inscrire auprès de la **secrétaire à la mairie : 0467966107**

Evènements à venir :

LA BOURSE AUX PLANTES : samedi 28 Avril 2018

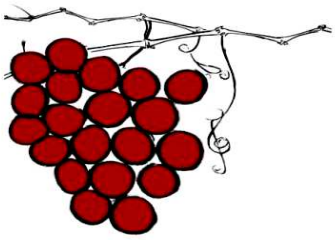

MONTPEYROUX
TOUTES CAVES OUVERTES

Dimanche 15 avril 2018

de 10h00 à 18h00

- Dégustation des vins de **22 CAVES DE MONTPEYROUX**
- Jeux pour les enfants, déambulation de fanfares, duos, échassier,
- Différents points de restauration.

Programme complet bientôt sur http://www.montpeyroux-tco.fr/
et sur la page Facebook de Toutes Caves Ouvertes

Renseignements au 06 61 17 91 19.

MONTPEYROUX EN FÊTE
DU18 AU 21 MAI

Atelier Pâtisserie

Montpeyroux

*L'**A**ssociation **M**ieux **E**tre vous propose un atelier Pâtisserie :*

*pour **les enfants de 7 à 12 ans**,*

*les **mercredis de 10 heures à 12 heures** (démarrage mercredi 3 janvier 2018),*

dans la salle du Rosaire à Montpeyroux,

***5 € de frais de participation** par séance (+12 € de cotisation annuelle pour l'association).*

Les entremets réalisés par les enfants sont apportés et dégustés à la maison.

L'atelier est animé par Josette Alvarado en tant que bénévole.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre :

l'animatrice : Josette au 06.66.87.41.70,

la présidente de l'association : Blanche au 06.16.52.16.79.

LE FOYER DE L'AMITIE FÊTE LA NOUVELLE ANNEE

Le 19 janvier une centaine d'adhérents répondait à l'invitation de l'association pour fêter les rois.

Pour cet après-midi festif, grâce à la constante générosité des commerçants du village et de celle de quelques adhérents, il a été organisé un loto de

18 quines.

Les membres du bureau remercient les généreux donateurs qui par leurs dons offrent aux anciens du village ce moment récréatif apprécié de tous.

Après le loto, chanceux et malchanceux partageaient galettes et friandises et trinquaient joyeusement

à la nouvelle année.

LE FOYER DE L'AMITIE

Informe ses adhérents que l'Assemblée Générale
se tiendra le samedi 17 février 2018 à 11h30

à la salle polyvalente des Micocouliers.

Elle sera suivie du repas traditionnel.

MENU

Apéritif

Salade gourmande aux magrets de canards séchés et son foie gras

Trou normand

Suprême de pintade à l'ancienne

Assiette 3 fromages

Bavarois poire caramel et sa crème anglaise

Vins et café

Participation :20€ par personne, à régler à l'inscription.

Inscriptions en salle du Rosaire le mardi de 14h30 à 17h.

ANIMATION par Chantons le FA de l'atelier de technique vocale

Au besoin vous pouvez joindre :

Bernard 04 67 96 63 63

M Claude 04 67 44 72 40

L'ATELIER DU LUNDI

Dernières infos

-Le 11 Novembre 2017 notre association à fêté les dix ans de sa création En l'église du BARRY .Soirée exceptionnelle autour d'un repas offert par
l'association à ses adhérents artistes et sympathisants. Nous associons une expo de nos tableaux réalisés depuis le début de l'association donnant une ambiance très colorée et très diversifiée.
Le lendemain nous ouvrons l'expo au public.

Très vite il faut penser à la nouvelle année 2018.Au cours de notre Assemblée Générale nous établissons le calendrier 2018

- continuation de notre atelier les lundi après midi salle du couvent

-exposition salle du couvent pendant les vacances de Paques.une œuvre commune sera réalisée ,aussi nous vous invitons à venir y participer et voir noterez expo .

-Nous aurons une autre expo à l'église du Barry fin juin début juillet2018.Des animations sont prévues pendant une semaine. Le programme sera communiqué dans les mois à venir

-Nous ferons notre sortie en car sur la journée en fin d'été, sortie ouverte à tous Montpeyrousiens non adhérent. Le programme et la date ne sont pas définitivement établis

- Des adhérents vont repartir au printemps pendant 3/4jours à la découverte de nouvelle contrée

Jonction historique au Fariol
Une choucroute souterraine ?

Le GSM et le Fariol… une nouvelle page vient de se tourner !

Puits d'entrée du Fariol

Le fariol, c'est quoi ? Le fariol est une grotte qui s'ouvre à l'Est du Pic Baudille, sur les flancs du Pioch Farrio et qui aurait été exploré la première fois en 1944. Son puits d'entrée de 30 m permet d'accéder à une belle salle volumineuse.

En 1976, le GSM explore cette cavité dans l'espoir de découvrir une suite. Les travaux de prospection dans le réseau des « puits parallèles » permettent d'atteindre la cote de -94 m par rapport à la surface. Dans les années 2000, les travaux d'exploration reprennent et permettent d'atteindre -250 m en 2008… En bas, les spéléos font une découverte inattendue : des puits remontants de gros diamètre parallèles au conduit de descente ! Ce serait plus facile de descendre par là… si seulement cela rejoignait la surface ? Plein d'espoirs, les acrobates du GSM attaquent de grosses séries d'escalades pour remonter les puits entre 2008 et 2014. Après avoir courageusement remontés sur environ 150 m, les alpinistes souterrains s'arrêtent net sur une étroiture à 18 m seulement du sol de la grande salle d'entrée. C'est un peu rageant, non ?

Les explorateurs décident alors de positionner précisément le puits caché sous le sol de la grande salle d'entrée. Ils utilisent des systèmes de détection et réalisent un travail méticuleux de topographie souterraine : 18 mètres de blocs les séparent de la victoire ! L'année 2014 est le début d'une nouvelle aventure : creuser pour établir la jonction entre la salle et le terminus du puits. 2 ans et demi de travail acharné pour excaver un véritable tunnel de miniers et les efforts sont récompensés en juillet 2017 … c'est la jonction ! Le Fariol permet désormais une traversée (ça veut dire « on rentre d'un côté et on ressort d'un autre » … cela évite de faire un aller-retour !).

Au-delà de cette victoire, ce nouvel accès facilite la descente à -250m et permettra de reprendre les explorations du fond… En effet, si l'on s'en tient à l'hydrogéologie locale, il existe un potentiel de 500 m de verticale pour rejoindre les niveaux de base du système karstique... de quoi faire pétiller les yeux des spéléos du GSM !

Une choucroute souterraine devenue un rituel

Les explorateurs du Fariol

Afin de fêter dignement les travaux d'exploration, le cuisinier en chef du GSM a concocté une délicieuse choucroute que nous avons dégusté dans la salle d'entrée du Fariol. Un grand moment de convivialité pour récompenser les efforts des plus acharnés.

Assemblée générale annuelle

L'Assemblée Générale du GSM s'est tenue le samedi 27 janvier 2018. Les membres du GSM ont renouvelé leur confiance au Conseil d'Administration sortant.

Toute l'année, n'hésitez pas à contacter le GSM pour une découverte de la spéléo. Contact : gsm34@outlook.fr

CŒUR D'HERAULT

www.valleedoree.com

C'est avec grand plaisir que nous aimons insérer nos documents dans la rubrique « « L'Echo » » de Montpeyroux. Tout d'abord cela nous permet de faire partie de la commune par le biais de nos adhérents qui y résident et qui sont également dans d'autres associations communales. Car notre but n'est pas de concurrencer qui que ce soit mais simplement d'être complémentaire et cela passe bien.

Le président La responsable de la commune

Alain STRIDE Mariethé GASCON

&&&

MAI 2018

28 mai au 05 juin : Grand voyage, circuit << Croatie / Monténégro>> Prix 1125 €. fin des inscriptions le 27/04/2018. 160 € à la réservation, possibilité de 6 mensualités de 160 €. Supplément pour chambre seule = 220 €. Si nécessaire, réajustement du prix au dernier versement et liste d'attente.

JUIN 2018

12 juin : Repas d'été à 11h45 salle des Condamines Le Pouget avec animation. Prix 30 €.

Fin d'inscription & car le 18 mai 2018.

SEPTEMBRE 2018

24 au 28 septembre : <<Ile d'Oléron et ses environs>> Prix = 490 € / Personne. Supplément chambre

MAIS OÙ EST DONC PASSÉE MA SATANÉE POÊLE À CREPES ?

Oups ! Pardon ! Je m'oublie un tantinet car le mot "satanée" n'est pas tellement en adéquation avec la fête de la Chandeleur !

Si pour certains cette fête est celle de la reconnaissance de Jésus par Siméon comme étant la "lumière" des nations éclairant les peuples païens, pour beaucoup elle est la Festa Candelarum ; la fête des chandelles ou fête de la lumière.

Cependant pour la majorité d'entre nous, la Chandeleur c'est surtout la fête des crêpes. Ces crêpes dont la tradition remonterait avant le V° siècle de notre ère, lorsque les paysans après avoir béni leurs champs faisaient avec la farine excédentaire ces délicieuses galettes dont la recette nous a été transmise de génération en génération afin que nous puissions les savourer encore aujourd'hui.

Salées ? Sucrées ? Il me revient à la mémoire un voyage superbe en Bretagne, à la Pointe du Raz très exactement, où, dépités de n'avoir vu aucune de ces vagues gigantesques admirées sur les ex-voto exposés dans les églises bretonnes, nous nous étions vengés en engloutissant au resto du coin une énorme quantité de crêpes fines et savoureuses à souhait.

Je sens encore dans ma cuisine les effluves de la pâte dorée, je revois la crêpe s'envoler au-dessus de la plaque de cuisson pour retomber en grésillant dans le beurre chaud. Je nous revois avec les enfants, tenant chacun une pièce de monnaie dans la main (et tant pis si la pièce n'était pas en or, l'intention y était), faire sauter ces crêpes en riant aux éclats lorsque l'un d'entre nous ratait la poêle. Le maladroit avait alors droit à un gage : en règle générale, un bisou à tout le monde ! La table se remplissait de marmelades variées, de crèmes au chocolat, au marron, sans parler des crêpes flambées, nageant dans le rhum restant au fond de l'assiette ! C'était alors un joyeux tohu-bohu dont les enfants abusaient car il n'était plus question "de se tenir correctement" à table. Récréations conviviales, amicales, familiales, heureuses, qui n'avaient pour but que cette chaleur humaine qui nous soudait les uns aux autres.

Les amis sont toujours là et, même si les enfants se sont éparpillés aux quatre coins de France, on trouve toujours un jour (ou deux... ou trois... quand on aime on ne compte pas !), pour refaire sauter ensemble en riant les crêpes de la Chandeleur.

MOANGI